



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 10 novembre 2023

Lancement du Temps II des territoires d'industrie 2023 – 2027 Reconduction du territoire d'industrie Aurillac Figeac Rodez

Le Gouvernement a annoncé le 9 novembre 2023 le lancement du temps II des « Territoires d'industrie » 2023-2027, porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

La candidature du territoire d'industrie Aurillac Figeac Rodez, créé en 2019, a été retenue.

Ce dispositif a pour objectif de poursuivre et d'amplifier la réindustrialisation de la France par la mise en place d'une industrie souveraine et décarbonée.

Les acteurs locaux, élus et industriels, en liens avec l'État, sont au coeur de ce projet industriel par leur connaissance du terrain. Chaque territoire d'industrie construit un plan d'action évolutif pour concrétiser ses ambitions en particulier pour le foncier industriel avec la requalification des friches, la transition énergétique, le développement de filières industrielles, l'innovation et l'attractivité, avec l'anticipation des besoins de formation de demain.

Le territoire d'industrie Aurillac Figeac Rodez a, en outre, été lauréat en mai 2023 de l'appel à manifestation d'intérêt « rebond industriel », qui vise à soutenir les projets d'entreprises installées dans le ressort de cinq établissements publics de coopération intercommunale (Decazeville Communauté, Ouest Aveyron communauté, Rodez Agglomération, Grand Figeac, Conques-Marcillac).

Territoires d'industrie marque la réussite d'une démarche ambitieuse et structurante.

Le temps II des territoires d'industrie est l'occasion de réaffirmer le soutien de l'État aux projets industriels de notre territoire.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

